CHEMINS DE FER.

SOUTHERN PACIFIC

Chemin de fer et vapeur.

Texas, Californie, New York, Havane

S'adresser au Bureau des Billets, 227 rue St Charles, Bâtisse de l'Hôtel St Charles.
1er sept.

LOUISVILLE & NASHVILLE

ANCIEN ET SUR

EXPRESS LIMITE CHAQUE JOUR A CHARS VESTIBULES DE PULLMAN

Pour Montgomery, Birmingham, Nashville, Louisville, Cincinnati, Atlanta, Jacksonville, Washington, Baltimore, Philadelphie et New-York

DIAGRAMME DES CHANGEMENTS

Arrivées		Départs	
Fast mail tous les jours...	7:15 a m	Fast mail tous les jours	8:15 p m
Express tous les jours...	8:15 p m	Express tous les jours	7:00 a m
Limited tous les jours...	8:15 p m	Limited tous les jours	8:25
Service de la Côte.			
Trains tous les jours excepté dim 5.50 a m		Tous les jours excepté dim 4:00 p m	
Excursion dim 8:20 p m		Excur dim... 7:45 a m	

Bureau des billets au coin des rues Royale et Commune. Bureau de billets à la gare au pied de la rue du Canal.

Service des chars vestibules limités à la Nouvelle-Orléans à New-York se faisant dans moins de heures plus rapide, avec toutes les points correspondants. Pour le prix de trajet supplémentaire exigé pour le train limité. Tous les autres trains sont sans changement.

JOHN E. RIDGELY, Div. Pass Agent
C. L. STONE G. P. A. Louisville Ky

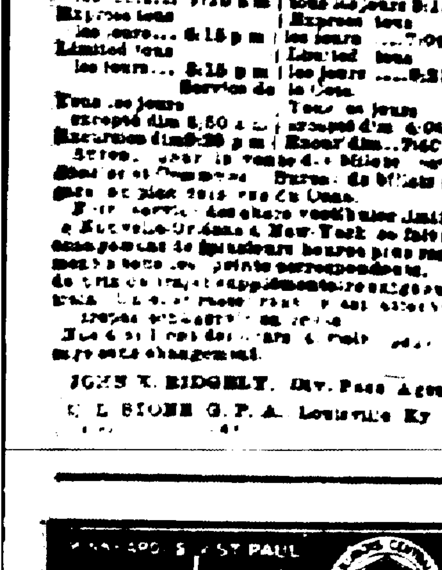

La Compagnie du chemin de fer du

Yazoo & Mississippi Valley.

Départs Quotidien	Du terre observé 7 NOV 1904	Arrivées Quotidien
No 3	Express de Memphis	No 13
3 15 p m	Pour les villes de Memphis et Tennessee faisant les stations locales.	8:15 a m
No 23	Express de service locale	No 2
7:00 a m	Pour Vicksburg Natchez et les points intermédiaires.	6:00 p m
No 31		No 32
4:00 p m	Baton Rouge Accomm	9:40 a m

BUREAU DES TICKETS, ST-CHARLES ET COMMUNE.
JOHN A. SCOTT, Assistant Gén. Agt. Pass.
A. J. McDOUGALL, D. P. A., Nouvelle Orléans.

ATLANTA AND NEW ORLEANS SHORT LINE

Atlanta & West Point R. R.

—AND—

The Western Railway of Alabama.

La ligne directe entre la Nouvelle-Orléans et l'Est. Double trains quotidiens. Chars-dortoirs d'un bout à l'autre de la ligne. Chars restaurants. Service sans égal.
J. P. BILLUPS, A. G. P.
H. F. LACY, A. C.
718 rue Commune, Nlle Orléans, 1 mars

THE INDIAN ANTI MOSQUITOES.

Solution préparée d'après la formule du Docteur de Villeneuve.

Vous préserve des piqures des Moustiques.

En vente au No 190 rue Bourbon

Petites bouteilles........ 25c.
Grand flacon........ 50c.

VENTES A L'ENCAN.

Spear, Escoffier & Spear.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux Grands Lots 64 par 215

AVEC RESIDENCE A DEUX ETAGES,

3425 RUE CHIPPEWA,

DANS LE SIXIEME DISTRICT.

A un ilet des Stuyvesant Docks

Emile Senac et als vs Mme David Klein.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A—No 71.984.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—Placide J. Spear Encanteur — Bureau No 802 rue Perdido MERCREDI le 15 mars 1905, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un jugement rendu en pleine Cour le 2 février 1905 et signé en Cour ouverte le 8 février 1905 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Faubourg Plaisance, Sixième District de cette ville, désignés par les Nos 5 et 6 de l'ilet borné par l'avenue de la Louisiane, les rues Delachaise, Chippewa et Jersey, d'après le plan fait par W. P. T. Thompson, voyer, le 27 janvier 1848, déposé comme plan No 13 en l'étude de Robert J. Beard, alors notaire en cette ville, les dits lots de terre sont contigus l'un à l'autre, et mesurant chacun en mesure américaine, 32 pieds de face à la rue Chippewa sur 215 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Termes et conditions—Une moitié ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance, s'il y en a, en un crédit d'un an, représenté par le billet de l'acquéreur, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur sur ladite propriété, le billet devant porter 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final; l'acte de vente devant contenir toutes les autres clauses usuelles et coutumières de sécurité, l'acquéreur devant assumer et payer les taxes de 1905 en plus et au dessus du prix de l'adjudication; l'acquéreur devant déposer avec l'encanteur dix pour cent du montant de l'adjudication de façon à lier ladite adjudication.

Acte de vente pardevant Jules F. Meunier, notaire, aux frais de l'acquéreur.
E. J. Méral, Jérome Meunier, avocats.
12 fév—12 19 26—mars 5 12 15

Macon&Kernaghan

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

De L'Elégante Résidence

ET TERRAINS SPACIEUX,

No 2113 rue Prytanée,

Entre les rues Jackson et Joséphine

Une aussi bonne localité que l'on puisse désirer.

Succession d'Edward Ivy.

No 60 519. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 133 rue Carondelet — JEUDI le 16 mars 1905, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 1er février 1905 et signé le 7 février 1905 par l'Honorable John St. Paul, juge de la susdite Cour, Division C dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci après décrite, à savoir:

L'élégante résidence en bois à deux étages, No 2113 rue Prytanée, dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Prytanée, Jackson et Joséphine et l'avenue St-Charles, retirée de la banquette, avec une jolie barrière en fer, et contenant grande galerie, vaste vestibule, grand salon, salle à manger, cuisine, buanderie, lavabo, office et autres agréments au rez-de-chaussée, galeries sur le devant et le côté, vestibule, sept chambres à coucher, chambre à bain, lavabo, cabinet pour le linge au premier étage. Les chambres sont grandes, avec plafonds élevés, bien ventilées et bien faites, d'un bout à l'autre, avec manteaux de cheminée en marbre dans les chambres principales. Les terrains sont tracés en jardin et palmiers avec un superbe palmier sur le devant. Le terrain est décrit comme deux certains lots de terre dans l'ilet borné par les rues Prytanée, Jackson, St Charles et Joséphine, quatrième district de cette ville, désignés par les Nos Un et Deux sur un plan fait par C. A. Hedden, ingénieur civil, le 13 juin 1848, annexé à un acte pardevant S. H. Lewis, ancien notaire en cette ville, le 22 juin 1848, chaque lot mesurant trente et un (31) pieds onze (11") pouces et cinq (5''') lignes de face à la rue Prytanée sur cent dix sept (117') un (1") pouce et six (6''') lignes de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine. C'est une confortable résidence avec tous les agréments modernes dans une excellente localité.

La propriété est en bon état, et est désirable de toute façon et de tous les points de vue. Le voisinage ne peut être surpassé. Les candélabres et les installations de gaz, à l'exception de la lumière du vestibule ne de chaussée, sont inclus dans la vente. Des cartes d'entrée seront fournies tous les jours de 2 à 5 heures p. m. les dimanches exceptés.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en 1, 2 et 3 ans de crédit pour des billets de l'acquéreur, spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur portant 6 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets, les améliorations devant être conservées assurées et la police transférée au porteur ou porteurs des billets et l'acquéreur assumant les taxes dues et exigibles en 1905, en plus et au dessus du prix de l'adjudication; 10 pour cent comptant du prix d'achat requis au moment de la vente. L'acte de vente pardevant W. F. Brewer, notaire, aux frais de l'acquéreur.
W. S. Parkerson, avocat.
12 fév—12 19 26—mars 5 12 16

W. R. Metzler.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE

Meubles Antiques et Modernes,

Tableaux de Valeur, Ornements, Livres de Loi et Divers, etc.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour Civile de District, rendu le 13 janvier 1905, dans le procès de Ellen A. Gilmore et als vs Thomas N. Gilmore et als., No 73 558, je procéderai à la vente.

Le LUNDI, 6 MARS, à 11 heures a. m., sur les lieux, 3005 Avenue ST-Charles, coin de la rue Septième: Un lot d'effets mobiliers.

Conditions—Comptant.
W. R. METZLER
24 fév—24 26—mars 5 6 Encanteur.

Charbon Charbon Pittsburg Charbon Alabama, Charbon Anthracite, Coke de Gaz et de Fonderie

W. G. COYLE & CO.,

323 rue Carondelet coin Union

PHONES 311, 82, 16.

Cour Succursale—4716 rue Magazine, coin Valmont.

22 oct—

Denis, Danziger & Tessier.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLI COTTAGE SIMPLE

2126 rue Harmonie, entre les rues Saratoga et Franklin.

Succession de Mme Celia Sheridan, Veuve de Robert Carter.

No 75.372—Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, le 28 mars 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 17 février 1905, de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Toledano, Harmonie, Saratoga et Franklin, désigné par le No 11, et mesurant 30 pieds de face à la rue Harmonie sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, les améliorations sont désignées par le No 2126 rue Harmonie, et comprennent un cottage simple en bois barricés en fer sur le devant et contenant environ 4 chambres, hangar, citerne, etc.

Une bonne résidence ou un placement payant.

Un tiers ou plus au comptant, la balance s'il y en a à un crédit de 1 an, la portion de crédit devant être représentée par un billet de l'acquéreur à son propre ordre et par lui même endossé portant 8 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec toutes les clauses usuelles de sécurité, 10 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée et la police transférée au porteur du billet, et l'acquéreur devant payer au-dessus du montant de son enchère les taxes dues et exigibles en 1905; 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant E. A. Parsons notaire, aux frais de l'acquéreur.
L. B. Hoover, avocat.
5 fév—2: 26—mars 5 12 19 26 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une résidence à deux étages bien située et désirable,

Dans un Voisinage Aristocratique.

1315 AVENUE JACKSON,

Entre les rues Colisée et Chestnut.—

SUCCESSION DE HENRY J. LEOVY.

No 66,712—Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur — Bureau 134 rue Carondelet—

MARDI 14 MARS 1905,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'encanre publique en vertu d'un ordre daté le 6 février 1905, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certain morceau ou portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Jackson, les rues Joséphine, Colisée et Chestnut, et mesurant 60 pieds de face à l'avenue Jackson sur 1 0 pieds de profondeur entre lignes parallèles mesure américaine, la dite portion de terre commençant à un point sur l'avenue Jackson, 60 pieds de l'encoignure de l'avenue Jackson et de la rue Chestnut et est composée de tout le lot numéroté 4 et une partie des divers lots numérotés 3 et 5 sur un plan fait par Hugh Grant, voyer, daté le 30 mars 1846, et déposé pour référence en l'étude de L. R. Hensley, alors un notaire dans la paroisse Jefferson dans cet Etat. Les améliorations sont désignées par le No 1315 Avenue Jackson, et comprennent une résidence en bois à deux étages et mansarde retirée de la banquette et contenant vestibules, environs 12 chambres, chambres à bain, etc. La maison est en bon état, garnie et tapissée, manteaux de cheminées dans les chambres principales et est située dans un des voisinages les plus aristocratiques du quatrième district. La maison peut être inspectée avec une carte de l'encanteur, tous les jours, de 1 à 4 heures p. m.; une jolie résidence ou un placement payant.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur la balance en 1 et 2 ans, représentée par des billets de l'acquéreur, garantis par lien de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, portant intérêt au taux de 7 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement; l'acte de vente et hypothèque devant contenir les clauses de non aliénation et confession de jugement, et toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité; les taxes de 1905 devant être payées par l'acquéreur; un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant F. J. Puig, notaire aux frais de l'acquéreur.
11 fév—11 12 19 26—mars 5 12 14

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE RECEVEUR

PROPRIETE DE RESIDENCE, Connue comme "GOEBEL'S ROW,"

RUE BIENVILLE, coin Dupré, ilet des rues Conti et White.

A l'Encan, à la Bourse, 311 rue Baronne. MARDI le 4 avril 1905.

SOUS et en vertu d'un jugement et ordre de l'Honorable Cour Civile de District Division D dossier No 72 878, dans l'affaire intitulée Gustave Fitzner vs Frank A. Moulist ledit ordre daté et signé le 28 février 1905, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, MARDI, le 4 avril 1905, la propriété foncière suivante:

Sept certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages là dessus y appartenant ou en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bienville, Dupré, Conti et White, désignés comme lots numéros dix à seize inclusivement sur un plan fait par Pilié, daté le 12 mai 1895, annexé à un acte d'hypothèque pardevant F. Zengel notaire, le 18 novembre 1893 par E. J. Goebel à H. L. Loomis Jr. et accordant que les dits lots mesurent en mesure américaine comme suit, à savoir. Lots Nos 10, 11 et 12, chacun 32' de face à la rue Dupré sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de 141' 9" 2'''; les trois lots contigus l'un à l'autre, lot numéro douze étant le plus près de la rue Bienville, et à une distance de là de 102' 4" 7'''. Lots numéros treize, quatorze, quinze et seize sont adjacents l'un à l'autre et mesurent comme suit: Lot numéro treize forme l'encoignure des rues Bienville et Dupré, et a 31' 6" de face à Bienville par une profondeur entre lignes égales et parallèles et face à la rue Dupré de 102' 4" 7'''; lot numéro quatorze a 31' 6" 1''' de face à la rue Bienville par une profondeur entre lignes égales et parallèles de 102' 4" 7'''; lot numéro quinze a 31' 6" de face à la rue Bienville par une profondeur entre lignes égales et parallèles de 102' 4" 7''', et lot numéro seize a 31' 6" 1''' de face à la rue Bienville par une profondeur entre lignes égales et parallèles de 102' 4" 7'''. Les améliorations consistent en une rangée de dix résidences connues comme Nos 283 à 33-35-37 rue Bienville. Nos 308 10 rue Dupré et les Nos 1 à 10 Rangée Goebel.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, en paiements différés en montants égaux, devant être payés en un et deux ans de la date de l'adjudication, avec intérêt ci dessus au taux de 7 0/0 par an, jusqu'au paiement; et le dit paiement différé devant être garantie par lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, comme il est pleinement décrit et les dits billets représentés par deux billets ou montants égaux tirés sur l'ordre de et signés et endossés par l'acquéreur ou acquéreurs, ou autrement par sécurité coutumière ou clauses usuelles de sécurité, toutes les taxes dues et exigibles de l'année 1905 devant être assumées par l'acquéreur ou acquéreurs en plus de son enchère, ensemble avec un dépôt comptant de 10 0/0 du prix de l'adjudication par l'acquéreur ou les acquéreurs, au moment de l'adjudication. L'acte ou les actes de vente devant être passés pardevant William Renaudin, Esq., Notaire aux frais de l'acquéreur ou des acquéreurs.

BERNARD BRUENN, Esq., EDGAR M. CAHN, Esq. } Receveurs et Liquidateurs.
W. S. PARKERSON, Esq., E. A. PARSONS, Esq. } Avocats.

J. L. ONORATO
Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, No 308 rue Baronne.

5mars—3 4 5 12 19 26—avril 2 4

ANNONCE JUDICIAIRE.—Deux Beaux lots sur l'avenue Napoléon, ilet des rues Colisée, Chestnut et Berlin, à l'Enchère Publique, à la Bourse, 311 Rue Baronne, MARDI, le 28 mars 1905.

SOUS et en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, dans l'affaire de John F. Aitken, interdit, Dossier No 69 518, Division B, ledit ordre daté et signé le 13 février 1905 et adressé à J. L. Onorato, Encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, MARDI, le 28 mars 1905, à midi, la propriété foncière ci-dessous—

Un certain morceau ou portion de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Napoléon, les rues Berlin, Chestnut et Colisée, mesurant 64' face à l'avenue Napoléon sur 116' de profondeur entre lignes parallèles et faisant partie des plusieurs lots numéros deux, trois et quatre sur un plan fait par L. H. Pilié, voyer, le 21 mars 1858, déposé pour référence en l'étude de E. Bouny, alors un notaire en cette ville.

Conditions — Un tiers ou plus comptant, et la balance en un crédit de 1 et 2 ans en billets de l'acquéreur portant intérêt au taux de 7 pour cent par an et le paiement de cela devant être garanti par hypothèque et privilège de vendeur sur ladite propriété avec toutes les clauses usuelles de sécurité et aussi l'acquéreur assumant toutes les taxes pour l'année présente A. D. de 1905 et devant payer pour l'acte de vente pardevant Andrew Hero, Jr., notaire, un dépôt de 10 pour cent doit être fait au moment de l'adjudication avec.

J. L. ONORATO, Encanteur et agent de Propriétés Foncières. 308 rue Baronne.
W. S. Benedict, avocat.
19 fév—19 26—mars 5 12 19 26 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence à Deux Etages Splendidement Située,

4220 RUE PRYTANEE,

Entre Berlin et Milan (Ilet rue Perrier).

A L'ENCAN, JEUDI 9 MARS 1905,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne. En vertu d'un ordre de l'Hon. Wm A. Bell, arbitre en Banqueroute, dans l'affaire de Mme Wm O. Lowe, en banqueroute. No 593, Cour du District des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane, ledit ordre adressé à J. L. Onorato, Encanteur, et daté et signé le 30 janvier 1905, je vendrai à l'enchère publique, la propriété foncière ci-dessous décrite:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et avantages y appartenant, situé dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Prytanée, Milan, Berlin et Perrier, ledit lot étant connu comme lot 9 dans l'ilet 39 9, mesurant 30 pieds de face à la rue Prytanée sur 100 pieds de profondeur.

Les améliorations consistent en une résidence en bois à deux étages, contenant salon, salle à manger, 4 chambres à coucher, bain, cuisine, dépenses, chambre pour malle.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1905, payer pour l'acte de vente pardevant Edward Rightor, Esq., notaire public et déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec
Ivy G. Kittredge, Esq., Avocat.
J. L. ONORATO, Encanteur, Bureau 308 rue Baronne.
5 fév—5 12 19 26—mars 5 8 9

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE

SOUS et en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, Dossier No 75,278, dans l'affaire de la succession de John F G. Krans, ledit ordre daté et signé le 23 février 1905, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, JEUDI, le 30 mars 1905, la propriété ci-après décrite:

1° Un lot de terre avec les bâtisses dans l'ilet borné par les rues Rousseau, Première, Deuxième et Tchoupitoulas, mesurant 45' 7" 4''' de face à la rue Première, sur une profondeur entre lignes parallèles et façade à la rue Rousseau de 125', desquelles deux rues il forme l'encoignure, les bâtisses sur lequel sont connues comme le No 2408 rue Rousseau et consistant d'un cottage simple.

2° Le lot avec les bâtisses dans l'ilet borné par les rues Rousseau, Première, Deuxième et Divison, formant l'encoignure des rues Rousseau et Première et désigné comme lot A sur un plan par C. Uncas Lewis annexé à un inventaire en ceci et lequel lot mesurant 101 pieds, 8 pouces de face à la rue Première sur 118 pieds, 8 pouces, 4 lignes de profondeur et façade à la rue Rousseau entre lignes parallèles, les bâtisses sur lequel sont connues comme le No 2405 rue Rousseau et consistant en un cottage relevé.

3° Un lot de terre avec les bâtisses dans l'ilet borné par les rues Terpsichore, Rousseau, Philip et Tchoupitoulas, désigné comme lot B sur un plan par C. Uncas Lewis, député voyer de ville, annexé à un inventaire en ceci, et d'après ledit plan le lot B mesurant 74 pieds 5 pouces 7 lignes de face à la rue Terpsichore sur une profondeur entre lignes parallèles de 95 pieds; les bâtisses sur lequel sont connues comme les Nos 449 à 457 rue Terpsichore et consistant en une rangée de demeures en briques.

Le tout desquelles propriétés sont plus complètement décrites dans l'inventaire enregistré en ceci et sur les plans référés, annexés à l'original dudit inventaire pardevant John Watt, notaire, le 13 février 1905, et étant les propriétés premièrement, neuvièmement et septièmement décrites en ceci.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, la balance, s'il y en a, en un et deux ans, représentée par des billets de l'acquéreur stipulant de porter 8 0/0 par an d'intérêt, avec toutes les clauses usuelles de sécurité, les acquéreurs assumant au-dessus et en plus du prix de l'adjudication les taxes pour l'année 1905, payant pour les actes de vente pardevant John Watt, notaire, et déposer 10 0/0 au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO.
Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, 303 rue Baronne.
Buck, Walshe & Buck, avocats.
26 fév—26—mars 5 12 19 26 30

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Alicia Matilda Kengbey, veuve de Sam. Boyd.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 75.255—Division A — Attendu que la Commercial Trust and Savings Bank a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécution testamentaire dative dans la succession de feue Alicia Matilda Kengbey, veuve de Sam. Boyd, décédée testat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. — Merrick & Lewis, Philip Gensler, Jr, avocats. 2 mars—2 6 11

Succession de Felix Coltraro ou Contraro.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 75,523—Division A.—Attendu que Santa Palmisano, veuve de Felix Coltraro ou Contraro, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Felix Coltraro ou Contraro, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. — Theo. Cotonio, avocat. 1er mars—1 5 10

Succession de Mme Anna Sorocel, veuve de Isaac Meyers

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans— No 75 384 — Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il y en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Joseph Meyers, exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Bernard Bruenn, avocat. 24 fév—24 28—mars 5

Succession de Peter Arambide.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 61,917—Division C—Attendu que Adolph Dugué, administrateur public, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Peter Arambide, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Ernest T. Florance, avocat. 1er mars—1 5 10

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents. Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York
Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

Peter Gallagher.

ANNONCE JUDICIAIRE.

MARDI, LE 14 MARS 1905.

Succession de Mary Alphonsine Lhote, femme de Germain Leroy, Jr.

No 75 093 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

Propriété de Valeur dans les Deuxième et Troisième Districts.

Cette jolie et substanciellement construite résidence.

No 939 rue Montégut, encoignure Remparts (Borné par les rues Bourgogne et Clouet).

Le cottage double Nos 2436-38, rue Orléans.

(Entre les rues Rocheblave et Tonti).

Le cottage double Nos 2432-34, rue Orléans.

(Entre les rues Rocheblave et Tonti).

AUSSI

Cinq actions de la "Suburban Building and Loan Ass'n" de la Nouvelle-Orléans.

PAR PETER GALLAGHER, encanteur—MARDI, le 14 mars 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté et signé le 2 février 1905, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre situé dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet No 282, borné par les rues Montégut, Remparts, Bourgogne et Clouet, lequel lot est désigné par le No 15 sur un plan de Jos Pilié, daté le 8 décembre 1855 et formant l'encoignure des rues Montégut et Remparts et mesurant 32' de face à la rue Montégut sur 138' 6" de profondeur et façade à la rue Remparts, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, désignées par le No 939 rue Montégut.

2° Un certain lot de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 310, borné par les rues Orléans, Rocheblave, St. Pierre et Tonti, lequel lot est désigné par les lettres A et C sur un plan de D. E. Seghers et fils, daté le 2 février 1905 et mesurant 29' 9" de face sur chacune des rues Orléans et St. Pierre et 114' 6" 7''' de profondeur et façade sur la rue Rocheblave; ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, désignées par les Nos 2436—38 rue Orléans.

3° Un autre certain lot de terre, contigu au ci-dessus désigné sur le même plan de D. E. Seghers et fils par les lettres B et D, et mesurant 29' 9" de face sur chacune des rues Orléans et St Pierre sur 114' 6" 7''' de profondeur, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos 2432—34 rue Orléans.

4° Cinq actions de la "Suburban Building and Loan Ass'n" de la Nouvelle-Orléans, certificat No 2,000, daté le 20 janvier 1903.

Termes et conditions, à savoir—Pour les actions du stock, comptant, et pour les immeubles: une moitié ou plus comptant, la balance en un ou à un et deux ans de crédit, à l'option des acquéreurs, divisée en paiements égaux, représentés par des billets des acquéreurs portant six pour cent par an d'intérêt à partir du jour de l'acte de vente jusqu'au paiement payables au porteur et garantis par hypothèque et privilège de vendeur; les acquéreurs devant assurer les améliorations jusqu'au montant de la portion de crédit et de transférer la police au porteur des billets; l'acte de vente devant contenir les clauses de non aliénando et vente sans estimation et cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer le paiement des billets et toutes les autres clauses usuelles contenues dans les actes de vente; l'acquéreur devant assumer le paiement en plus et au-dessus du prix de l'adjudication, les taxes de 1905, et de déposer avec l'encanteur dix pour cent du prix de la vente au moment de l'adjudication, et de n'avoir droit aux loyers seulement à partir de la date des actes de vente.

Les actes de vente pardevant Chas. T. Soniat, notaire, aux frais des acquéreurs.
PETER GALLAGHER, Encanteur.
No 846 rue Commune.
Chas F. Claiborne, avocat.
9 fév—9 12 19 26—mars 5 12 14

THE MONONGAHELA RIVER CONSOLIDATED COAL & COKE CO.

PAUL SCHNEIDAU Agent.

CHARBON

GROS ET DETAIL.

Les Commandes des Familles Sollicitées. La Fourniture de Charbon aux Navires une spécialité.
Remorquage à des Prix Modiques.
Chantiers—En Ville, sur la Levée, au pied de la rue Race. Phone 983; à Alger, au Dry Dock, Phone 38.
Bureau en Ville:

Rue Carondelet 315,

PHONE 576.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE

—:o:—

Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

D. A. McGovern vs Nicholas Bruseto.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 20,245—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Wynne Rogers, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division A, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, Nos 613 et 615 rue Bienville, entre le Passage de la Bourse et la rue de Chartres, dans le Deuxième District de cette ville. MARDI, le 14ème jour de mars 1905, à 11 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir: Un wagon d'express recouvert à quatre roues, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée. Conditions — Comptant. WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. F. W. Sherman, avocat pour le plaignant.
3 mars—3 5 14

ANNONCE JUDICIAIRE

John Alonzo Woodville vs John Masquere.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 14,511—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Louis P. Paquet, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division C, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le premier district de cette ville, le MARDI, 14me jour de mars 1905, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir—Trois lots de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 6me district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Jena, Long, Cadiz et St George, désignés par les Nos 4, 5 et 24 mesurant comme suit: lots 4 et 5 chacun, 30 pieds de face à Jena sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles et lot No 24 mesurant 30 pieds de face sur la rue Long par une profondeur de 150 pieds entre lignes parallèles, et adjacente aux lots 4 et 5 dans le fond, lot 4 commençant à une distance de 90 pieds de l'encoignure des rues Jena et Long, et lot 24 commence à une distance de 120 pieds de l'encoignure des rues Long et Jena, acquis par John Masquere, le 21 septembre 1897, de la Louisiana Homestead Association, C. O. B 170, Folio 66. Saisi dans l'affaire ci-dessus enregistrée et numérotée. Conditions — Comptant. WM J BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. John Alonzo Woodville, avocat pour le plaignant.
11 fév—11 19 26—mars 5 12 14

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mme Bertha Fisher.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 74,553—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Charles Fisher, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Jos. Lautenschlaeger, avocat.
1 mars—1 5 10

Succession de William Robert Dunn

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 75,431 — Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Arthur Dunn, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—Walter L. Gleason, avocat.
26 fév—26—mars 2 7

Succession de George F. R. Pfaeffle.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 70,338 —Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Anna M. M. Pfaeffle, exécutrice testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. John L. Felix, Sidney F. Gautier, avocats.
26 fév—26—mars 2 7

Succession de Charles C. Hoff.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 75 321 —Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par John F. Markey administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—[illegible] Fryan, M. B. Dinkley, avocats.
[illegible] mars 1 6

J. L. Onorato.

—:o:—

Annonce Judiciaire—Vente en Partage de la Succession de Eugène May—A l'Encan—SOUS et en vertu d'un jugement et ordre de l'Honorable Cour Civile de District Division B, pour la paroisse d'Orléans, rendu le 17 janvier 1905, et signé le 23 janvier 1905 dans l'affaire intitulée Mme Mattie C. May vs Mlle Mattie May, Dossier No 74 900 de ladite cour, ledit ordre adressé à J. L. Onorato, Encanteur, et aussi en vertu d'un autre ordre de ladite Cour, dans la même affaire, ledit ordre étant daté et signé le 1er février 1905, et aussi adressé à J. L. Onorato, Encanteur, et en conformité à un ordre additionnel de ladite Cour, daté et signé le 14 février 1905, dans cette même affaire, et adressé à J. L. Onorato, Encanteur, j'offrirai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, JEUDI le 23 mars 1905, à midi, les propriétés foncières suivantes:

1° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet No 23, borné par les rues Canal, Chartres, et Douane, maintenant Iberville et le Passage de la Bourse, lequel lot formant l'encoignure desdites rues Canal et Chartres, et mesurant 23' 11" 4''' plus ou moins de face à la rue du Canal sur 50' plus ou moins de profondeur et de façade sur ladite rue de Chartres, ledit lot de terre étant désigné par le No 2 sur un plan dressé par J. Pilié, alors voyer de ville le 12 février 1822 et annexé pour référence à un acte passé le 6 mars 1822, pardevant M. de Armas, ancien notaire de cette ville. Les améliorations comprennent la bâtisse en briques à quatre étages connue comme les Nos 601 et 603 rue du Canal à l'encoignure de la rue Chartres, occupée par la pharmacie de May, Ltd. La propriété sera vendue sujette au bail existant. Les renseignements à la vente.

2° Un autre certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages là-dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet désigné par le No 23, borné par les rues Canal, Douane (maintenant Iberville) et Chartres et le Passage de la Bourse et désigné par le Numéro 1 sur un plan fait par Charles de Armas, voyer, le 8 mai 1850 et déposé en l'étude de Théodore Guyol, ancien notaire en cette ville, comme plan No 306. Le dit lot mesurant 25' 9" 6''' de face à la rue Chartres sur une profondeur de 97' 7" 6''' sur le côté vers la rue du Canal et 97' 4" 5''' sur l'autre côté, et 19' en largeur dans le fond, mesure américaine. Les améliorations comprennent la bâtisse en briques à quatre étages connue comme le No 115 rue Chartres. [illegible] sera vendue au sujet au bail [illegible] renseignements à la vente.

3° Un morceau de terre dans le [illegible] district de cette ville, dans l'ilet No 162, borné par les rues Plum, Cinquième (maintenant Poplar) et Short et l'avenue Carrollton, ladite portion de terre mesurant 105' 4" de face à l'avenue Carrollton, 276' de face à la rue Plum, 165' 6" de face à la rue Short sur 145' sur une ligne courant parallèle avec la rue Plum et vers l'avenue Carrollton, de là sur une ligne courant parallèle avec la rue Short et vers la rue Plum 60' ou autre pieds de là sur une ligne courant parallèle avec la rue Plum jusqu'à l'avenue Carrollton 130' le tout d'après le plan enregistré le 7 décembre 1899 dans le bureau des transferts, livre No 175, folio 82. Cette propriété a été subdivisée par D. M. Brosman, député voyer de ville, d'après le plan daté le 3 février 1905. Cette propriété sera vendue d'après ledit plan dudit Brosman de la façon suivante:

Le lot A, mesurant 105' 4" de face à l'avenue Carrollton, la même largeur au travers de la ligne du fond, sur une profondeur de 130' entre lignes parallèles le tout plus ou moins. Le dit lot A formant l'encoignure de l'avenue Carrollton et de la rue Plum, ensemble avec les améliorations sur le dit lot, lesquels comprennent l'attrayante résidence moderne à deux étages connue comme le No 1306 avenue Carrollton. La maison a été dessinée et construite par Thomas Sully architecte, pour son usage personnel, et est une des meilleures résidences en cette ville.

Le lot B, mesurant 30' 3" de face à la rue Short sur 145' de profondeur, entre lignes parallèles, le tout plus ou moins.

Le lot C, mesurant 30' 3" de face à la rue Short sur 145' de profondeur, entre lignes parallèles, le tout plus ou moins.

Le lot D, mesurant 47' 4" de face à la rue Short, sur 145' de profondeur, entre lignes parallèles, le tout plus ou moins. Les améliorations comprennent une magasin une bâtisse d'écurie.

Le lot E, mesurant 29' de face à la rue Short sur une profondeur de 145' entre lignes parallèles, le tout plus ou moins.

Le lot F mesurant 29' de face à la rue Short sur une profondeur et façade à la rue Plum de 145' entre lignes parallèles, le tout plus ou moins. Ledit lot formant l'encoignure des rues Short et Plum.

4° Une certaine portion de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent et les dépendances y appartenant, située dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet No 334, borné par les rues Peniston, Perrier, Prytanée et Amélie, mesurant 30' de face à ladite rue Peniston sur 108' 8" 4''' de profondeur entre lignes parallèles, et étant cette partie du lot B la plus près de la rue Perrier et contiguë au lot A, lesquels lots A et B sont représentés sur un plan particulier annexé à un acte passé pardevant Marcel T. Ducros, ancien notaire en cette ville le 30 juillet 1886.

5° Un autre certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans ledit Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 335 borné par les rues Peniston, Prytanée, Perrier et General Taylor, désigné par la lettre A, et mesurant 32' 10" 4''' sur la dite rue Peniston, sur une profondeur de 123' 10" 4''' sur le côté le plus près de la rue Perrier, et 123' 7" 6''' sur la ligne la plus près de la rue Prytanée, le tout entre lignes parallèles, en mesure américaine, et d'après le plan et certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, à la date de 1er mars 1890 annexé à et faisant partie de l'acte d'achat ci après mentionné de ladite propriété. Ladite portion de terre est composée des portions du fond des lots 1, 2, 3 et 4, lesquels figurent eux mêmes sur un plan fait par J. A. D'Hémécourt, voyer, daté le 8 septembre 1864, et annexé à un acte passé pardevant Hugh Madden, ancien notaire en cette ville, le 22 janvier 1866, acquis par ledit défunt Eugène May, par achat de la "Eureka Homestead Society", d'après l'acte passé pardevant ledit ancien notaire Marcel T. Ducros, le 10 mars 1899, enregistré dans le bureau des aliénations dans le livre 132, folio 356. Les améliorations consistent en des bâtisses d'écurie.

6° Quatre certains lots à inhumation dans le cimetière de la Métairie en cette ville, maintenant étant au nom dudit défunt Eugène May, dans la section 1, étant les lots 143, 144, 97 et 98 avenue C, mesurant 12' de face sur 24' de profondeur

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en un, deux et trois ans à l'option de l'acquéreur, avec lien de vendeur et privilège et toutes les clauses usuelles de sécurité, les paiements différés devant porter intérêt au taux de 6 pour cent par an, intérêt payable annuellement. Les acquéreurs assumant, en plus et au-dessus de leurs enchères, le coût de tous les certificats les taxes de 1905, les primes dues, s'il y en a, sur les polices d'assurances, et de payer le pro rata de toutes les polices d'assurances non expirées de la date du passage des actes jusqu'à la date de l'expiration des dites polices d'assurances, de déposer 10 pour cent des prix d'achat au moment de l'adjudication avec l'encanteur. Les actes de ventes devant être passés pardevant M. V. Dejan notaire, aux frais des acquéreurs. Les loyers provenant de n'importe laquelle des propriétés vendues, n'appartiendront aux acquéreurs qu'à partir de la date du passage des actes de vente.

J. L. ONORATO, Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, 303 rue Baronne.
Carleton Hunt, avocat de la demanderesse.
E. J. Thilberger, John J. Finney, avocats de la défenderesse.
19 fév—19 26—mars 5 12 19 23

ANNONCES JUDICIAIRES

Dans l'affaire de la succession de Charles F. Larges.

Mme Julia Lindenschmidt vs Charles F. Larges.

No 72,726—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Lne, Division D.

Considérant que A. C. Wuerpel a produit due preuve devant la cour qu'il a été nommé agent résident de la "Lincoln Trust Company" du Missouri, le curateur de la succession et tuteur de la personne de Charles F. Larges; que ledit Charles F. Larges possède des propriétés et effets dans l'Etat de la Louisiane, et que ledit tuteur désire transférer lesdites propriétés et effets hors de l'Etat de la Louisiane et dans l'Etat du Missouri, le domicile dudit Charles F. Larges.

Maintenant, en conséquence, avis est par le présent donné à toutes les personnes intéressées de faire valoir (s'ils en ont ou peuvent en avoir) dans les trente jours de la date de la première annonce de cela pourquoi la demande dudit tuteur ne serait pas accordé.

Par ordre de la cour.
T. CONNELL, Greffier.
4 fév—4 7 14 21 28—mars 7 8